

Des chips pour les militaires

Jusqu'à la fin de l'année 2017, les militaires qui prenaient l'avion à l'occasion d'un voyage de service ne bénéficiaient pas d'indemnité de repas s'ils recevaient un snack ou une friandise durant le vol... La députée Kattrin Jadin (MR) a indiqué au ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA), que certains de ces militaires ne recevaient parfois pour manger « qu'un simple sachet de chips ». Ce « repas », assurait-elle, était considéré comme un repas complet. Et aucun défraiement n'était octroyé pour un sandwich ou autre, une fois au sol. « Le service des ressources humaines de l'Armée, s'indignait-elle, ne jugeait pas nécessaire de modifier cette règle. » Le ministre a tenu à rassurer la députée : le texte a été revu, fin décembre dernier. Il est désormais prévu d'octroyer une indemnité aux militaires en voyage de service si aucun repas « consistant » n'est prévu à bord. **M.L.**



Un vrai repas complet : la préoccupation de Kattrin Jadin rencontrée.

NICOLAS LAMBERT/BELGAIMAGE



Le Vif/L'Express 22/02/2018, bladzijden 12 & 13

All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever via Le Vif/L'Express

